

2. Motifs invoqués	(%)
Mutation ou avancement	50
Mutation à un autre emploi	20
Retraite	10
Charges domestiques à plein temps	10
Démission pour raison de santé	5
Mécontentement en raison des conditions de travail	5

Le roulement du personnel représente une préoccupation constante du ministère, et ce dernier veille attentivement au perfectionnement du personnel, à l'amélioration constante des conditions de travail et à l'établissement d'autres mesures destinées à soutenir le moral des employés.

LE PROTOTYPE DE L'HYDROPLANEUR ANTI-SOUS-MARIN

Question n° 2166—M. MacEwan:

1. Quel a été le montant approximatif des dommages causés par le feu au prototype de l'hydroplaneur anti-sous-marins aux chantiers maritimes de la *Marine Industries* de Sorel (P.Q.)?

2. Quand s'attend-on que ce navire sera livré à la Marine canadienne à Halifax?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Le ministère de la Production de défense, le ministère de la Défense nationale et le principal entrepreneur du navire sont en voie d'évaluer conjointement l'étendue des dommages causés par le feu ainsi que les problèmes technologiques et d'approvisionnement et le coût des réparations de l'hydroplaneur. On s'attend que l'évaluation sera terminée d'ici deux mois et qu'elle fournira des renseignements sur le coût et le calendrier des travaux de réparation et d'achèvement de la construction du navire à Sorel (Québec). Entre-temps, d'après la première évaluation, les dommages attribués directement au feu seraient de 3 millions et demi à 4 millions de dollars. Les dommages indirects pourraient s'élever à plus d'un million de dollars.

2. Il est impossible de préciser la date de livraison du navire avant que l'évaluation soit terminée.

*LES DÉSECTIONS DE MARINS GRECS DANS LES PORTS CANADIENS

Question n° 2217—M. Haidasz:

1. Combien de ressortissants grecs ont déserté leurs navires dans des ports du Canada et demandé le statut d'immigrant au Canada, de 1960 à 1966, inclusivement?

2. Combien de ces marins grecs ont reçu l'autorisation de rester au Canada?

3. Combien de ces marins grecs ont été a) déportés, et b) combien attendent l'ordonnance de déportation?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigra-

tion): 1. Du 1^{er} janvier 1960 au 30 novembre 1966, 2,629 marins de citoyenneté grecque ont été signalés comme ayant déserté leur navire dans des ports du Canada. Au cours de la même période, 1,549 déserteurs de navires grecs ont été arrêtés ou se sont livrés volontairement aux autorités de l'Immigration en exprimant le désir de demeurer au Canada en permanence.

2. 455

3. a) 1,072; b) 22 attendent le règlement définitif de leur cas.

*LES DÉSECTIONS DE RESSORTISSANTS YUGOSLAVES DANS LES PORTS CANADIENS

Question n° 2218—M. Haidasz:

1. Combien de ressortissants yougoslaves ont déserté leurs navires dans des ports du Canada et demandé le statut d'immigrant au Canada, de 1960 à 1966, inclusivement?

2. Combien de ces marins yougoslaves ont reçu l'autorisation de rester au Canada?

3. Combien de ces marins yougoslaves ont été a) déportés, et b) combien attendent l'ordonnance de déportation?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Du 1^{er} janvier 1960 au 30 novembre 1966, 66 marins déserteurs de nationalité yougoslave ont été arrêtés ou se sont rendus d'eux-mêmes aux autorités de l'Immigration et ont demandé à rester au Canada.

2. 31 ont reçu l'autorisation de rester au Canada.

3. a) 31 ont été expulsés et b) 4 attendent qu'une décision définitive soit prise à leur égard.

LE REVENU DU CENTIÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question n° 2245—M. Bower:

1. Quel revenu total représente un pour cent de l'impôt sur le revenu des particuliers pour chaque année, de 1960 à 1966, inclusivement?

2. Quel revenu représente un pour cent de l'impôt sur le revenu des particuliers, par province, pour chaque année, de 1960 à 1966, inclusivement?

3. Quel revenu total représente un pour cent de l'impôt sur le revenu des sociétés pour chaque année, de 1960 à 1966, inclusivement?

4. Quel revenu représente un pour cent de l'impôt sur le revenu des sociétés, par province, pour chaque année, de 1960 à 1966, inclusivement?

5. Sur quelle base le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux partagent-ils le revenu dérivant des droits sur les successions, et le gouvernement fédéral étudie-t-il des propositions tendant à modifier la présente base dudit partage?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. Voir le tableau I.

2. Voir le tableau I.